

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2020

Rapporteur : Madame Nicole CHEVALIER, Présidente élue

Selon les termes de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté après transmission par le comptable de la collectivité territoriale du compte de gestion.

Le compte administratif doit être conforme au compte de gestion et se présente de manière similaire aux décisions budgétaires avec une section de fonctionnement qui regroupe les recettes et les charges de gestion des services y compris les intérêts des emprunts et la section d'investissement où sont regroupées l'ensemble des opérations relatives au patrimoine de la collectivité.

Budget Général	Crédits ouverts	Réalisations	Résultats N-1	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT				
Dépenses	464 794,41 €	86 463,72 €		
Recettes	464 794,41 €	113 375,10 €	256 998,41 €	
Solde	0,00 €	26 911,38 €	256 998,41 €	283 909,79 €
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	1 190 204,45 €	985 101,01 €		
Recettes	1 190 204,45 €	952 442,54 €	232 810,35 €	
Solde	0,00 €	-32 658,47 €	232 810,35 €	200 151,88 €

Résultat de clôture **484 061,67 €**

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 et d'arrêter ainsi les comptes.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 14 juin 2021
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCIs le : 14 juin 2021
- sa réception en Sous-Préfecture le : 15 juin 2021

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Ludovic
LOQUET
Date de signature : 18/06/2021
Qualité : Président du SYMPAC

Ludovic LOQUET

ADOPTE A L'UNANIMITE

La Présidente élue,

Nicole CHEVALIER



COMITE SYNDICAL DU 1^{er} JUIN 2021

Le premier juin de l'an deux mille vingt et un, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt mai deux mille vingt et un, s'est réuni à CALAIS au Musée des Beaux-Arts, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC et sous la Présidence de Madame Nicole CHEVALIER pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Pierre CARON, Julien CORDENOS, Pascal DUBUS, Medhy EL HAIMEUR, Laurent LENOIR, Olivier MATRAT, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS (pouvoir Mr EL HAIMEUR), MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr DUBUS), Pierre-Henri DUMONT, Gérard GRENAT (pouvoir Mr MIGNONET), Michel HAMY, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Eric BIAT, Charles COUSIN, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE (pouvoir Mme CHEVALIER), Patrick WAY (pouvoir Mr LEVREAY) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Antoine PERALDI, Thierry POUSSIÈRE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Secrétaire de séance : Guy BEGUE

Observations : Messieurs AGIUS et LOQUET n'ont pas participé au vote.